

Société de transport de Laval (STL) – Comité gouvernance, éthique et ressources humaines

Mission

La Société de transport de Laval (STL) a pour mission :

- de développer et d'offrir à Laval un service de transport collectif de qualité et performant, évoluant en fonction des besoins de la communauté lavalloise dans le but d'améliorer sa qualité de vie;
- de promouvoir la mobilité durable au sein de la Ville de Laval et d'y contribuer; et
- de s'assurer que l'ensemble des modes de transport collectif sur son territoire, incluant la marche et le vélo, soient bien intégrés entre eux.

Responsabilités du comité

Dans le but de rehausser son efficacité et son expertise, le conseil d'administration a établi le Comité gouvernance, éthique et ressources humaines. Ce comité, qui relève du conseil d'administration, a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance et d'éthique ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines, notamment :

- examiner et recommander les règles de gouvernance, les lignes directrices en matière de régie d'entreprise et les codes d'éthique pour la conduite des affaires de la STL;
- examiner les mécanismes qui encadrent la prise de décision;
- assurer le suivi des décisions relatives à la gouvernance institutionnelle métropolitaine;
- étudier et recommander au conseil d'administration toute politique ou orientation en matière de rémunération, de conditions de travail, de relations de travail, de santé et sécurité et de planification de la main-d'œuvre;
- assurer le suivi du plan de renouvellement de la main-d'œuvre et évaluer le programme d'équité à l'emploi;
- assurer un suivi des mesures découlant de l'« Engagement en matière de diversité et d'inclusion » de la STL ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines; et
- formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Rémunération

De 700 \$ à 1 000 \$ par rencontre.

Durée du mandat

La charge d'un membre est d'une durée de cinq ans et est renouvelable.

Date d'entrée en fonction

Automne 2026

Composition

Le comité est composé de trois à cinq membres, dont :

- au moins trois membres avec droit de vote choisis parmi les membres du conseil d'administration, dont un membre du conseil d'administration qui a été désigné à titre d'« indépendant » selon l'article 16.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et qui agit à titre de président du comité, et le président du conseil d'administration qui est nommé d'office; et
- un membre externe à la STL pour agir à titre de membre sans droit de vote.

Profil recherché

Afin de compléter les expertises déjà présentes au sein du comité, la STL recherche une personne intéressée par la mission de la STL et qui détient une expertise en matière de gouvernance, d'éthique ou en matière de ressources humaines (mobilisation, rémunération, formation et rétention).

Dans ce contexte, le membre expert du comité doit idéalement avoir l'un des profils suivant :

Profil gouvernance et éthique

- posséder au moins 25 ans d'expérience pertinente en matière de gouvernance et éthique, au sein d'une organisation comparable à celle de la STL; et
- avoir à son actif des réalisations probantes, par la mise en place de stratégies ou de réformes relatives à la gouvernance d'entreprise ou en matière d'éthique.

OU

Profil ressources humaines

- avoir occupé un poste de haute direction, de direction exécutive ou de vice-présidence des ressources humaines durant au moins 15 ans au sein d'une organisation de taille comparable à celle de la STL (minimum 1 000 employés et plus);
- posséder au moins 25 ans d'expérience pertinente en gestion des ressources humaines;
- avoir à son actif des réalisations probantes, par la mise en place de stratégies de gestion et/ou d'actions en matière de ressources humaines, ayant permis d'améliorer significativement la performance organisationnelle; et
- avoir mis en place des stratégies de gestion positionnant stratégiquement le volet des ressources humaines au sein d'une organisation, considérant notamment les domaines de la dotation, de la gestion de la relève, de la gestion des relations de travail, de la gestion durable des ressources humaines ou tout autre domaine pertinent.

Atouts

- détenir le titre d'*Administrateur de sociétés certifié* (ASC) ou celui d'*Institut des administrateurs de sociétés, Administrateur* (IAS.A) ou une connaissance des meilleures pratiques en matière de gouvernance;
- être membre en règle de l'*Ordre des conseillers en ressources humaines agréés* (CRHA);
- avoir déjà siégé sur un conseil d'administration et/ou un comité des ressources humaines; et
- avoir une connaissance du domaine du transport en commun et de ses législations.

Tous les candidats retenus doivent résider sur le territoire de la Ville de Laval.

Nombre de rencontres annuelles

Au moins quatre rencontres par année.

Nous joindre

Secrétariat de la gouvernance

1200, boulevard Chomedey

Bureau 600

C.P. 422

Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

Courriel : secretariatgouvernance@laval.ca

Pour plus d'informations sur l'appel de candidatures, veuillez consulter la page Web du Secrétariat de la gouvernance à l'adresse suivante [Devenir membre d'un comité de la Ville | Ville de Laval](#)